

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 413 DU 16 JUILLET 2025

portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de l'Atlantique S.A.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2025-046 du 05 février 2025 portant création de la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de l'Atlantique et approbation de ses statuts, tel que modifié par le décret n° 2025-398 du 16 juillet 2025 ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 juillet 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de l'Atlantique S.A., les personnes dont les noms suivent :

- madame **Adidjatou HASSAN ZANOVI**, représentante du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Hermin HOLOGAN**, représentant de la Présidence de la République ;
- madame **Joan DESSAINT FOMI**, représentante du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts.



Article 2

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de deux (02) ans qui court à compter de la date de leur installation.

Article 3

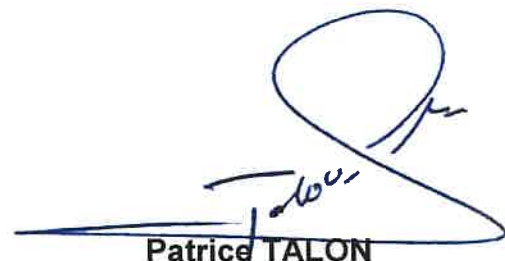
Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de la Justice et de la Législation, le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2025-323 du 18 juin 2025 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de l'Atlantique S.A.. Il sera publié au Journal officiel.

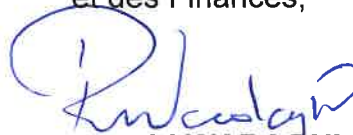
Fait à Cotonou, le 16 juillet 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 3, JORB : 1.